

Décision du Maire n° 2024/28

=====

Objet : Signature d'un avenant n°2 au bail de location du local sis 37 rue de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire ;

Considérant l'intérêt communal de disposer du local sis 37 Rue de la République pour organiser les permanences de différents services de la commune et de partenaires extérieurs.

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

Article 1 : De signer un avenant n°2 au bail de location avec Monsieur Villemin Thierry et Madame Pieri Pascale afin de prolonger le bail de la location du local sis 37 rue de la République pour la période du 1^{er} mars 2024 au 31 juillet 2025.

Article 2 : Les autres conditions et obligations du bail sont reconduites.

Fait à Le Teil, le 27 septembre 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI